



MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 mai 2020, le Conseil municipal de La Macaza a présenté le projet de règlement 2020-154 Relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes.

QUE ce projet de règlement est actuellement déposé sur le site Web de la Municipalité au www.munilamacaza.ca

Le présent projet de règlement sera adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 19 mai 2020 à 15h à huis clos par visioconférence.

DONNÉ À LA MACAZA CE 13^e JOUR DE MAI 2020

La directrice générale adjointe

Caroline Dupuis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale adjointe de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et au lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour de mai 2020.

La directrice générale adjointe

Caroline Dupuis